



020226-1A - PLESLIN TRIGAVOU - CREHEN - PLANCOET

	Fréquence: LMMJV-- Transporteur: C.A.T. CIE ARMORIC. TRANSP		
	PLESLIN-TRIGAVOU (TRIGAVOU) LA ROUGERAIS (D2)	07:45	7372_2
22792	BEAUSSAIS-SUR-MER (PLOUBALAY) LA VILLE QUARTIER	07:51	10307_2
10302	BEAUSSAIS-SUR-MER (PLOUBALAY) ECOLE ST-JOSEPH (ABRIBUS)	07:53	24342
	BEAUSSAIS-SUR-MER (PLOUBALAY) R.DES GUERAI (ABRIBUS)	07:55	10302_2
24342	BEAUSSAIS-SUR-MER (PLOUBALAY) LA PATENAI (Z.A - ABRIBUS)	07:58	22792_2
10307	CRÉHEN COLLEGE IMMACULÉ CONCEPTION	08:11	
7372	PLANCOËT COLLEGE PUBLIC CHATEAUBRIAND	08:18	

020226-Rm - PLANCOET - CREHEN - PLESLIN TRIGAVOU

	Fréquence: --M---- Transporteur: C.A.T. CIE ARMORIC. TRANSP		
	PLANCOËT COLLEGE PUBLIC CHATEAUBRIAND_2	13:20	
	CRÉHEN COLLEGE IMMACULÉ CONCEPTION_2	13:30	
	BEAUSSAIS-SUR-MER (PLOUBALAY) LA PATENAI (Z.A - ABRIBUS)	13:41	
	BEAUSSAIS-SUR-MER (PLOUBALAY) R.DES GUERAI (ABRIBUS)	13:44	
	BEAUSSAIS-SUR-MER (PLOUBALAY) ECOLE ST-JOSEPH (ABRIBUS)_2	13:47	
	BEAUSSAIS-SUR-MER (PLOUBALAY) LA VILLE QUARTIER_2	13:49	
	PLESLIN-TRIGAVOU (TRIGAVOU) LA ROUGERAIS (D2 - ABRIBUS)_2	13:57	

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire. Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu. Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours. Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera **une modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à la Région Bretagne pour **validation**. De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu. La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.



020226-1R - PLANCOET - CREHEN - PLESLIN TRIGAVOU

	Fréquence: LM-JV-- Transporteur: C.A.T. CIE ARMORIC. TRANSP	
7372_2	PLANCOËT COLLEGE PUBLIC CHATEAUBRIAND_2	17:12
10307_2	CRÉHEN COLLEGE IMMACULÉ CONCEPTION_2	17:22
24342	BEAUSSAIS-SUR-MER (PLOUBALAY) LA PATENAIS (Z.A - ABRIBUS)	17:33
	BEAUSSAIS-SUR-MER (PLOUBALAY) R.DES GUERAI (ABRIBUS)	17:36
10302_2	BEAUSSAIS-SUR-MER (PLOUBALAY) ECOLE ST-JOSEPH (ABRIBUS)_2	17:39
22792_2	BEAUSSAIS-SUR-MER (PLOUBALAY) LA VILLE QUARTIER_2	17:41
	PLESLIN-TRIGAVOU (TRIGAVOU) LA ROUGERAI (D2 - ABRIBUS)_2	17:49

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire. Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu. Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours. Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera **une modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à la Région Bretagne pour **validation**. De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu. La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.



020227-1A - LANCIEUX - CREHEN - PLANCOET

	Fréquence: LMMJV-- Transporteur: C.A.T. CIE ARMORIC. TRANSP	
23975	LANCIEUX EGLISE (ABRIBUS)	07:45
10310	LANCIEUX LE MOULIN (ABRIBUS)	07:48
14945	LANCIEUX LA LANDE BODARD (CARREF.D786)	07:49
10311	LANCIEUX LA METTRIE (ABRIBUS)	07:50
10312	BEAUSSAIS-SUR-MER (PLOUBALAY) LA GARE (ABRIBUS)	07:52
24342	BEAUSSAIS-SUR-MER (PLOUBALAY) LA PATENAIS (Z.A - ABRIBUS)	07:54
10305	BEAUSSAIS-SUR-MER (PLOUBALAY) LA GICLAIS (ABRIBUS)	07:57
10306	BEAUSSAIS-SUR-MER (TRÉGON) MAIRIE (ABRIBUS)	08:02
10307	CRÉHEN COLLEGE IMMACULÉ CONCEPTION	08:09
7372	PLANCOËT COLLEGE PUBLIC CHATEAUBRIAND	08:17

020227-Rm - PLANCOET - CREHEN - LANCIEUX

	Fréquence: --M---- Transporteur: C.A.T. CIE ARMORIC. TRANSP	
7372_2	PLANCOËT COLLEGE PUBLIC CHATEAUBRIAND_2	13:20
10307_2	CRÉHEN COLLEGE IMMACULÉ CONCEPTION_2	13:27
10306_2	BEAUSSAIS-SUR-MER (TREGON) MAIRIE_2	13:32
10305_2	BEAUSSAIS-SUR-MER (PLOUBALAY) LA GICLAIS (ABRIBUS)_2	13:34
24342	BEAUSSAIS-SUR-MER (PLOUBALAY) LA PATENAIS (Z.A - ABRIBUS)	13:36
10312	BEAUSSAIS-SUR-MER (PLOUBALAY) LA GARE (ABRIBUS)	13:38
10311_2	LANCIEUX LA METTRIE_2	13:40
14945_2	LANCIEUX LA LANDE BODARD (CARREF.D786)_2	13:41
10310_2	LANCIEUX LE MOULIN (ABRIBUS)_2	13:43
23975	LANCIEUX EGLISE (ABRIBUS)	13:49

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire. Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu. Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours. Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera **une modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à la Région Bretagne pour **validation**. De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu. La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

020227-1R - PLANCOET - CREHEN - LANCIEUX

	Fréquence: LM-JV-- Transporteur: C.A.T. CIE ARMORIC. TRANSP	
7372_2	PLANCOËT COLLEGE PUBLIC CHATEAUBRIAND_2	17:12
10307_2	CRÉHEN COLLEGE IMMACULÉ CONCEPTION_2	17:23
10306_2	BEAUSSAIS-SUR-MER (TREGON) MAIRIE_2	17:28
10305_2	BEAUSSAIS-SUR-MER (PLOUBALAY) LA GICLAIS (ABRIBUS)_2	17:30
24342	BEAUSSAIS-SUR-MER (PLOUBALAY) LA PATENAIS (Z.A - ABRIBUS)	17:32
10312	BEAUSSAIS-SUR-MER (PLOUBALAY) LA GARE (ABRIBUS)	17:34
10311_2	LANCIEUX LA METTRIE_2	17:36
14945_2	LANCIEUX LA LANDE BODARD (CARREF.D786)_2	17:37
10310_2	LANCIEUX LE MOULIN (ABRIBUS)_2	17:39
23975	LANCIEUX EGLISE (ABRIBUS)	17:45